BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°108 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT CODE DES DOUANES DU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD), par le député **Tegwende Isidore SAWADOGO**, rapporteur.

Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 21 février de 15 heures 03 minutes à 16 heures 18 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, dans sa salle, sous la présidence du député Alain Diédon HIEN, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant code des douanes du Burkina Faso.

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a désigné le député Tegwende Isidore SAWADOGO pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la CDD a organisé les 13, 24 et 26 septembre 2024, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés membres de la Commission de formuler des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition à la COMFIB par le député rapporteur.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en trois points :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article.

I.1. Audition du Gouvernement

L'audition du Gouvernement sur le projet de loi et l'adoption du rapport de la commission se sont déroulées respectivement, le lundi 17, le mardi 18 et le vendredi 21 février 2025, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de la COMFIB. Le Gouvernement était représenté par Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des finances et Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du Budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Lors de son audition, le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Le contenu de ces différents points figure dans le rapport de la COMFIB saisie au fond.

1.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- les mécanismes mis en place par les services des douanes pour avoir des renseignements préalables concernant les voyageurs et pour intensifier la lutte contre le crime organisé et le grand banditisme transfrontalier à travers la procédure de la livraison surveillée et de l'infiltration ;
- l'implication des Forces de défense et de sécurité et de la Coordination nationale de lutte contre la fraude dans le processus d'élaboration du présent projet de loi ;
- l'impact potentiel de ce nouveau code sur le niveau de mobilisation des recettes ;
- la base légale sur laquelle se fait le suivi électronique des marchandises actuellement ;
- les répercussions du retrait du Burkina Faso de la CEDEAO sur l'application de ce nouveau code des douanes étant donné que l'exposé des motifs n'en fait pas cas ;
- le bénéfice que notre pays a tiré de son adhésion à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'effectivité de l'établissement du Comité national chargé de faciliter la coordination et la mise en œuvre de AFE en sa section III au plan interne, de même que le bilan qu'on peut dresser de ce comité ;
- l'inclusion des données personnelles dans les renseignements sur les voyageurs ;
- l'inquiétude que la révision à la baisse du quantum de certaines peines n'induise un incivisme fiscal et les motivations d'une telle réduction au regard du contexte actuel ;

- la contribution de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) en matière de modernisation des administrations douanières notamment celle de notre pays ;
- la prise en compte des petits commerçants et des acteurs du secteur informel au nombre des structures entendues dans le cadre du processus d'élaboration de ce projet de loi ;
- le coût du Plan stratégique de la Direction générale des douanes (DGD) et son état de mise en œuvre ;
- les mécanismes mis en place par le Gouvernement pour assurer la fiabilité des statistiques sur les volumes des exportations et des importations au Burkina Faso ;
- l'existence d'un texte règlementaire qui donne quitus au Directeur général des douanes pour exercer les pouvoirs que lui confère les points 2 et 3 de l'article 119 du code des douanes qui disposent respectivement que : « *La création de magasins et aires de dédouanement et terminaux à conteneurs est subordonnée à l'autorisation du Directeur général des douanes qui en agrée l'emplacement, la construction et l'aménagement*. » et « *La création de ports secs est subordonnée à l'autorisation de l'autorité compétente qui en agrée l'emplacement, la construction et l'aménagement*. », et la mise à la disposition de la Représentation nationale dudit texte au cas échéant ;
- les critères de vérification de façon partielle ou intégrale des marchandises ;
- le montant des admissions en non-valeur au niveau du service des douanes sur les trois dernières années ;
- le montant de la dette douanière sur les trois dernières années et les mécanismes mis en place pour leur recouvrement ;
- les actions fortes entreprises par le Gouvernement pour encadrer l'importation, le stockage illicite et la vente des explosifs et autres produits hautement dangereux pour les populations ;
- les explications que le Gouvernement peut fournir à la Représentation nationale sur le renvoi systématique des modalités d'application du présent code aux textes communautaires ;
- l'évaluation du coût financier des régimes suspensifs douaniers par le Gouvernement ;
- l'impact des régimes économiques sur la croissance économique et la création des emplois ;
- l'estimation des pertes financières liées à la fraude douanière ;
- la plus-value de ce nouveau code, en termes de modernisation de l'Administration douanière ;
- la mise à la disposition de l'Administration douanière d'infrastructures et de ressources humaines nécessaires pour l'atteinte des différents objectifs ;

- la prise en compte du genre lors des fouilles au corps et des détentions de même que les infrastructures appropriées prévues à cet effet ;
- l'existence, dans ce présent projet de code des douanes, des mesures préférentielles en matière d'importation de matériels spécifiques pour les personnes handicapées ;
- le point de la digitalisation au sein de l'Administration douanière et la valeur ajoutée de celle-ci ;
- le point des difficultés liées à la lutte contre la fraude douanière et la criminalité transfrontalière ;
- le statut d'opérateur économique agréé conféré par le Directeur général et non par le Ministre ou un comité interministériel sur lequel il serait difficile d'exercer une influence et ce qu'on entend par « d'autres autorités compétentes » ;
- la définition des termes « postes » et « brigades » dont il est question à l'article 53 et les compétences de chacun ;
- les mesures particulières prises par le Gouvernement pour protéger les agents des douanes effectuant une mission d'infiltration, pendant et après ladite mission ;
- le sort réservé aux véhicules ou autres moyens de transport ayant bénéficié d'une franchise totale ou partielle des droits et taxes pour des œuvres sociales ou humanitaires, une fois la mission terminée.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

De ces échanges, la CDD réitère ses encouragements au Gouvernement pour entreprendre toutes les actions nécessaires afin de minimiser les éventuelles conséquences négatives du retrait de notre pays de la CEDEAO dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi permettra au Burkina Faso de :

- respecter ses engagements internationaux ;
- disposer de renseignements préalables concernant les voyageurs et intensifier la lutte contre le crime organisé et le grand banditisme transfrontaliers à travers la procédure de la livraison surveillée et de l'infiltration ;

- faciliter les échanges et la fluidité des opérations douanières ;
- instaurer de nouveaux régimes économiques ainsi qu'une zone franche, en vue de susciter la création d'unités industrielles locales et d'accroître leur capacité de vente à l'exportation avec des produits à coûts compétitifs ;
- disposer d'une Administration des douanes plus performante en matière de mobilisation des recettes douanières.

Par conséquent, la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 21 février 2025

Le Président

Alain Diédon HIEN

Le Rapporteur

Tegwende Isidore SAWADOGO

LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'APPROPRIATION DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	Vice-président	PDCE
2.	SIDIBE Mariam	1re Secrétaire	PP
3.	HIEN Diédon Alain	2e Secrétaire	OSC
4.	BONZI Nonyeza	Membre	FVR
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	FVR
6.	KABRE Aboubacar	Membre	PDCE
7.	KABRE Kalifa	Membre	FVR
8.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	PDCE
9.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE
10.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	Membre	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A L'APPROPRIATION DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	Président	En déplacement
2.	NIGNAN Dida	Membre	En déplacement

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF A L'APPROPRIATION DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du PALT auprès de la CDD
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
4.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
5.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
6.	OUERDAOGO Nestor	Agent de liaison

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A L'APPROPRIATION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PDCE
2.	HIEN Diédon Alain	OSC
3.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	OSC	Raison de famille
2.	SIDIBE Mariam	PP	Pour raison de famille (Décès)
3.	BONZI Nonyeza	FVR	En déplacement
4.	DAMIEN /YOUL Ini Inkouraba	FVR	A la COMFIB
5.	KABRE Aboubacar	PDCE	A la COMFIB
6.	NIGNAN Dida	FDS	En mission
7.	KABRE Kalifa	FVR	Raison de santé (Malade)
8.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE	Raison de famille (Décès)
9.	ZONGO Sayouba	PDCE	En mission

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

LISTE DU PERSONNEL ABSENT EXCUSE

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire	A la COMFIB

SUITE DE LA SEANCE D'APPROPRIATION

LISTE DES DEPUTES PRESENTS A LA SEANCE D'APPROPRIATION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	Président	OSC
2.	TUINA Kanibè	Vice-président	PDCE
3.	SIDIBE Mariam	1re Secrétaire	PP
4.	HIEN Diédon Alain	2e Secrétaire	OSC
5.	BONZI Nonyeza	Membre	FVR
6.	KABRE Kalifa	Membre	FVR
7.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	Membre	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A SEANCE D'APPROPRIATION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	A la COMFIB
2.	KABRE Aboubacar	Membre	A la COMFIB
3.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	Raison de famille (Décès)
4.	ZONGO Syouba	Membre	En mission
5.	NIGNAN Dida	Membre	En mission

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF A LA SEANCE D'APPROPRIATION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
2.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
3.	OUERDAOGO Nestor	Agent de liaison

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE A LA SEANCE D'APPROPRIATION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique du PALT auprès de la CDD	En autorisation d'absence
2.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire	A la COMFIB
3.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire	En autorisation d'absence

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU VENDREDI 21 FEVRIER 2025

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	HIEN Diédon Alain	Président	OSC
2.	KABRE Aboubacar	Vice-président	PDCE
3.	FOFANA Haoua	Membre	FDS
4.	OUEDRAOGO Kiswindsida Aguératou	Membre	PP
5.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	Membre	FDS
6.	YELKOUNY Ouendenmanègdè Hermann	Membre	PP
7.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	PDCE
8.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU VENDREDI 21 FEVRIER 2025

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	KABRE Kalifa	1er Secrétaire	Raison de famille (Décès)
2.	KONE Moussa	2e Secrétaire	En déplacement

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU VENDREDI 21 FEVRIER 2025

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	KAMBIRE Bèbè Albert	Membre du bureau des experts
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

LISTE DE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION ABSENT EXCUSE A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU VENDREDI 21 FEVRIER 2025

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE	JUSTIFICATION
1.	BAMBARA Auguste Marie Romain	Membre du bureau des experts	En séance de travail au siège du FESPACO